

DQ-27 – QUES99

Date : 12 janvier 2007



QUESTION

Est-ce que Gaz Métro a bénéficié d'un droit de premier refus (affirmation de Mme Stéphanie Trudeau à Maisonneuve en direct, le 5 décembre 2006) avec Transports Canada concernant la cession ou location à long terme du port de Gros Cacouna pour l'implantation de son éventuel terminal méthanier sur ce site?

Si oui, pourriez-vous fournir la date et le document spécifiant ce droit de premier refus

RÉPONSE

La réponse est contenue dans la rubrique DA-25 et disponible sur le site du BAPE. Nous la reproduisons ici :

"Le 3 novembre 2003, notre consultant M. André Poisson, évaluateur agréé, a communiqué avec M. Richard Laberge de Transport Canada. Celui-ci lui a confirmé que les terrains en question appartenaient à Transport Canada et qu'ils pourraient être soit loués ou achetés. M. Laberge a aussi mentionné qu'il y avait des discussions en cours avec le CLD local pour un possible transfert de gestion et que s'il y avait un bail de signé avec le CLD, des clauses de location ou de cession des terrains seraient prévues. Il lui a mentionné qu'il faudrait que les installations de Ciment Québec soient déplacées à nos frais.

Ces discussions ont eu lieu dans le cadre de nos analyses de présélection de sites en 2003. Comme les conclusions de nos études de présélection nous ont confirmé que la zone de Lévis/Beaumont était préférable, nous n'avons pas poursuivi les discussions avec Transport Canada."